

LES AIDES – CAS N° 1

Sur une action de formation menant à un CQPI de Conducteur d'Équipement Industriel, le stagiaire est une personne de petite taille.

Pour pouvoir accéder aux postes de programmation et de commande des machines automatisées, cette personne a besoin d'une plateforme personnalisée pouvant compenser la différence de taille, plate forme qui pourra être utilisée en atelier et en entreprise.

1- Quelles solutions peuvent être envisagées ?

Des solutions simples à l'interne (construction d'une plate forme...)

Une demande d'aide à la compensation (pour la personne)

2- A votre avis, quels sont les acteurs concernés par cette démarche ? Pourquoi ?

L'équipe pédagogique (pour une solution à l'interne

L'entreprise

L'Agefiph

3- Quelle mise en œuvre envisagez-vous : financements possibles, dossier à monter, pièces à joindre... ?

Aide à la compensation : Autres aides techniques : Fiche n° 17 Metodia

Attention au principe de non rétroactivité de l'Agefiph : le matériel ne peut être acheté avant l'acceptation du dossier par l'Agefiph

LES AIDES – CAS N° 2

Une stagiaire est en 2ème année BTS assistant de gestion PME/PME en contrat de professionnalisation.

Elle bénéficie au sein de l'entreprise d'une adaptation technique de l'outil informatique comprenant entre autre un fauteuil réglable et une tablette ergonomique.

Elle souhaiterait bénéficier des mêmes aménagements au centre de formation.

1- Quelles solutions peuvent être envisagées ?

Voir avec l'entreprise pour la possibilité d'utiliser le matériel dans le centre de formation
Sinon une location ou un achat de matériel

2- A votre avis, quels sont les acteurs concernés par cette démarche ? Pourquoi ?

L'entreprise
L'Agefiph

3- Quelle mise en œuvre envisagez-vous : financements possibles, dossier à monter, pièces à joindre... ?

Aide à la compensation (pour la personne ou le centre de formation)

Achat : Autres aides techniques - Fiche 17 Méthodia

Location : Aide ponctuelle à l'autonomie - Fiche 16 Méthodia



LES AIDES – CAS N° 3

Suite à une prescription d'une personne déficiente auditive sur le dispositif compétences clés (compétence informatique), le prescripteur informe l'organisme de formation de la possibilité de mettre en place une interface de communication.

1- Quelles solutions peuvent être envisagées ?

Mise en place d'une interface de communication

2- A votre avis, quels sont les acteurs concernés par cette démarche ? Pourquoi ?

Le prescripteur (Cap Emploi, Pole Emploi, Missions Locales)

3- Quelle mise en œuvre envisagez-vous : financements possibles, dossier à monter, pièces à joindre... ?

Mise en place d'une PPS (prescription ponctuelle spécifique) via le prescripteur

LES AIDES – CAS N° 4

Sur une formation "infographiste et metteur en page", la stagiaire est tétraplégique et se déplace en fauteuil roulant.

En raison de son handicap, la stagiaire a des difficultés à se déplacer trop fréquemment, (à ce titre l'Agefiph participe au financement de son transport adapté en complément de la MDPH), à rester trop longtemps assise sans faire de pause et à écrire.

Le centre a investi dans du matériel informatique adapté (track ball) et la Région a accepté d'adapter et d'aménager son parcours de formation selon deux modalités :

- **à distance avec un matériel de visio conférence lui permettant de suivre et réaliser de chez elle les activités du groupe et du formateur.**
- **1/2 journée par semaine en centre de formation avec le groupe et le formateur en présentiel.**

L'entreprise a également organisé un emploi du temps:

- **2 1/2 journées de présence à domicile d'un tuteur afin de faire le point sur le stage.**
- **2 x 1h par semaine de tutorat à distance.**

Afin de compenser le manque de contact avec le milieu professionnel, l'OF propose que le formateur vienne au domicile du stagiaire.

1- Quelles solutions peuvent être envisagées ?

La poursuite de l'aide pédagogique

La redéfinition des besoins réels de compensation

2- A votre avis, quels sont les acteurs concernés par cette démarche ? Pourquoi ?

Le prescripteur

L'Agefiph

3- Quelle mise en œuvre envisagez-vous : financements possibles, dossier à monter, pièces à joindre... ?

Aide à l'action de soutien et d'adaptation pédagogique Agefiph

PPS pour la définition des besoins via le prescripteur

Pour le financement du transport : Aide ponctuelle aux trajets – Fiche 20 Méthodia

LES AIDES – CAS N° 5

Un stagiaire déficient visuel qui a préalablement suivi un BPA "productions horticoles" veut intégrer la formation CAPA "Travaux paysagers".

Le stagiaire sera de ce fait dispensé d'un certain nombre d'UC et il souhaite utiliser ce temps pour être en entreprise. Le stagiaire a trouvé le lieu de stage.

Le calendrier de la formation est donc revu et ce calendrier de formation spécifique génère un manque à gagner (le stagiaire fait plus d'heure en entreprise).

1- Quelles solutions peuvent être envisagées ?

Aucune du point de vue de la compensation du handicap

2- A votre avis, quels sont les acteurs concernés par cette démarche ? Pourquoi ?

Le financeur de la formation le cas échéant

3- Quelle mise en œuvre envisagez-vous : financements possibles, dossier à monter, pièces à joindre... ?

Les aides à la compensation sont liées à la situation de handicap : la demande est ici indépendante de la situation de handicap du stagiaire

LES AIDES – CAS N° 6

Sur une Formation concepteur mécanique sur logiciels CAO.

Après un entretien pour valider les aménagements nécessaires liés à au handicap du stagiaire (personne qui après un accident de voiture a travaillé dans un ESAT pendant 20 ans avant de retrouver une activité en milieu ordinaire de travail), il apparaît :

- une fatigabilité physique due au rythme de la formation,**
- des difficultés de compréhension, de mémorisation,**
- des difficultés de manipulation des outils informatiques.**

Plusieurs solutions sont évoquées : un aménagement d'horaire (non retenu), la suppression de l'étude d'un des logiciels de conception, l'annulation du stage en entreprise car le stagiaire n'aura pas les acquis nécessaires exigés pour le stage. Il est proposé au stagiaire de venir au centre en soutien avec un formateur pour améliorer sa maîtrise des logiciels.

Cependant cet aménagement retenu ne permet pas de passer et d'obtenir la certification, faute d'avoir étudié l'ensemble des logiciels.

La question posée par le centre est dans quelle mesure le stagiaire pourra recommencer cette même formation lors d'une session prochaine et sur quel financement ?

1- Quelles solutions peuvent être envisagées ?

Une inscription sur une nouvelle session de formation

Un retour sur le projet professionnel et la mise en œuvre de compensations éventuelles

2- A votre avis, quels sont les acteurs concernés par cette démarche ? Pourquoi ?

Le financeur de la formation

Le prescripteur pour la revalidation du projet professionnel et la mise en œuvre de la formation

3- Quelle mise en œuvre envisagez-vous : financements possibles, dossier à monter, pièces à joindre... ?

Mise en œuvre d'une PPS via le prescripteur

LES AIDES – CAS N° 7

Une personne déficiente visuelle souhaite intégrer une formation Compétence clés initiation bureautique. Les formations sont dispensées au sein d'un groupe de 11 stagiaires. Les apprenants, à partir de supports papier regroupés dans un classeur, avancent à leur rythme en fonction de leurs besoins et le formateur est là en tant que personne ressource. Les stagiaires n'ont pas toujours le même intervenant (4 formateurs se relaient sur cette action).

La personne handicapée travaille actuellement avec un logiciel de revue d'écran Jaws et une plage braille. L'accès aux documents papier serait possible mais nécessite que ceux-ci soient intégralement scannés ou transmis sur support numérique.

La personne utilise également les raccourcis clavier de Windows et les raccourcis spécifiques Jaws. Les formateurs devraient être en capacité de connaître les raccourcis clavier, le logiciel Jaws et de pouvoir développer une pédagogie adaptée à la déficience visuelle.

1- Quelles solutions peuvent être envisagées ?

La formation d'un formateur de l'équipe dans une perspective de développement des compétences de l'OF

L'appel pour le stagiaire à un prestataire de formation spécialisé (pour ce type de handicap)

2- A votre avis, quels sont les acteurs concernés par cette démarche ? Pourquoi ?

Le prescripteur

La direction de l'OF et l'équipe pédagogique

3- Quelle mise en œuvre envisagez-vous : financements possibles, dossier à monter, pièces à joindre... ?